



Charte fixant les modalités de l'affiliation des Groupes Thématiques (GT) de la Société Française de Biophysique (SFB).

1 - Définition.

Un Groupe Thématique (GT) rassemble, au niveau national et sur la base du volontariat, des scientifiques ayant des intérêts de recherche communs dans l'une des disciplines de la biophysique.

2 - Affiliation de Groupes Thématiques à la Société Française de Biophysique (SFB).

2.1. L'affiliation de Groupes Thématiques à la SFB, a pour objectif d'accroître la représentativité de l'ensemble des composantes de la biophysique et leurs spécificités, en France.

2.2. L'affiliation confère aux Groupes Thématiques une large représentation au sein de la SFB, société savante nationale, également membre de l'European Biophysical Societies' Association (EBSA) et de l'International Union for Pure and Applied Biophysics (IUPAB).

2.3. La SFB se prononce, à leur demande, sur l'affiliation de GT déjà constitués au plan national, qu'ils soient informels ou dotés d'un bureau et d'un règlement.

2.4. La SFB se réserve, en tant que de besoin, l'initiative de susciter ou d'encourager la création de GT. A cet effet, elle peut mandater un membre de la SFB afin de prospecter les possibilités de fédérer les spécialistes de la composante de biophysique en question. Ce mandat moral avec le GT ainsi formé n'implique ni engagement ni intervention de la SFB dans la mise en place du futur bureau du GT, ce dernier devant se constituer de façon libre et autonome.

3 - Engagements de la SFB envers les GT.

3.1. La SFB contribue à la promotion des Groupes Thématiques affiliés en assurant leur promotion et visibilité au plan national.

3.2. La SFB fait bénéficier gracieusement les GT affiliés de ses moyens logistiques : circulaires par courrier électronique à l'ensemble de ses membres sur demande, parrainage et affichage des réunions sur le site Internet de la Société.

3.3. Le Conseil de la SFB s'assure d'entretenir les relations auprès des GT affiliés.

3.4. Un membre désigné par le GT affilié peut participer, comme invité (sans mandat de vote aux décisions de la SFB), aux réunions du Conseil de la SFB.



3.5. Aspects financiers.

3.5.1. Après l'accord de son Conseil, la SFB peut assister un GT qui en fait la demande dans la gestion financière de ses cotisations éventuelles et/ou de ses réunions.

3.5.2. Les subventions de parrainage accordées chaque année par la SFB pour l'organisation de manifestations scientifiques seront attribuées en priorité aux Groupes Thématiques affiliés qui en feront la demande, conformément aux dispositions en vigueur.

3.5.3. Dans la limite budgétaire fixée chaque année par le Conseil de la SFB, des bourses pour participer à des congrès nationaux ou internationaux pourront être attribuées aux personnes qui sont membres d'un GT affilié et/ou membres de la SFB.

4 - Engagements des Groupes Thématiques Affiliés.

4.1. Un GT doit avoir un domaine d'activité en lien avec la biophysique et un intitulé, bien définis, et être représentatif au plan national.

4.2. Un GT doit être identifiable par un responsable ou un bureau.

4.3. Un GT affilié peut appartenir également à une autre société savante.

4.4. Chaque GT doit afficher son affiliation à la SFB dans les documents qu'il émet ainsi qu'à l'occasion des réunions qu'il organise.

4.5. Un GT affilié doit tenir des réunions scientifiques régulières, annuelles, bisannuelles ou au plus triennales, qu'il organise soit de façon autonome, soit en association avec la SFB. Le GT affilié prend contact avec le Conseil de la SFB pour délibérer sur les dates de ces réunions, de façon à optimiser le calendrier des diverses manifestations scientifiques.

4.6. Dans l'éventualité où un GT demanderait à ses membres une cotisation, un tarif préférentiel sera consenti aux membres de la SFB.

5 - Adhésion à la SFB.

L'adhésion à la SFB des membres d'un GT affilié n'est pas exigée, mais elle doit être encouragée dans le but d'accroître la visibilité, au plan national, des acteurs de la biophysique française.

6 - Actions communes.

A l'occasion de la réunion d'un GT affilié, la SFB pourra demander à être présentée par des



moyens appropriés définis en accord avec les organisateurs (plaquettes, E-mails, transparents, affiche).

7 - Durée de l'engagement mutuel.

L'affiliation d'un GT à la SFB est tacitement renouvelée, en l'absence de demande écrite de suspension de l'affiliation.

Fait et validé par le conseil de la SFB le jeudi 11 avril 2024.